

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017

COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL

Etaient Présents : M. MASSION, Maire, M. MARUT, Mme DUBOIS, Mme GUILLEMIN, M. ROSAY, Mme MAILLET, M. BERENGER, Mme PLATE, M. EZABORI, Mme LEFEBVRE, Adjoints au Maire.

M. TAILLEUX, M. BOUTEILLER, Mme DUNET, M. TERNATI, Mme THEBAULT, M. BACHELAY, Mme VATEY, Conseillers municipaux délégués.

M. PREPOLESKI, Mme ARSENE IBERT, Mme GAYET, Mme PLOQUIN, Mme RIDEL, M. BRUNEAU, Mme QUINIO, Mme FERON, M. ASSE, Mme CLUZAUD, Mme BALQUET LEBOUCHER, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. ROULY, Adjoint au Maire.

M. MARTINE, Mme VENARD, M. SYLLA, Conseillers Municipaux.

Absents : M. HONNET, M. BONNEAU, Mme PLANQUOIS EL HOCINE, Conseillers Municipaux.

Désignation du secrétaire de séance

Mme CLUZAUD a été désignée, à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu valant procès-verbal de la séance précédente

Adopté à l'unanimité.

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

COMMUNICATIONS

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Dont acte

Dix décisions ont été prises au cours de la période du 7 juillet au 23 octobre 2017, elles relèvent de la gestion courante de la commune.

En outre, douze marchés publics ont été signés entre le 21 septembre et le 23 novembre 2017.

Remplacement de Conseillers Municipaux démissionnaires

Dont acte

Par courriers des 16 octobre, 31 octobre et 13 novembre 2017, Monsieur Michel LEVASSEUR, Madame Réjane MAUDET et Monsieur Mickaël ROBLIN, nous ont informés de leurs souhaits de démissionner de leurs fonctions. Conformément à l'article L270 du code électoral, Monsieur Michel LEVASSEUR a été remplacé par Madame Réjane MAUDET, la suivante sur la liste à partir du 18 octobre 2017. Cependant, Mme MAUDET a démissionné de sa fonction le 31 octobre 2017. Monsieur Mickaël ROBLIN, le suivant sur la liste, a également démissionné le 13 novembre 2017. Madame Nicole BALQUET LEBOUCHER est donc nommée Conseillère Municipale à compter du 13 novembre 2017.

Révision 2018 du Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 (PPI 2016-2020)

Dont acte

Le pacte de progrès pour une ville Proche, Attractive, Citoyenne, Tranquille et Educative engage la municipalité pour la période 2014 – 2020. Cet engagement concerne prioritairement le développement économique et l'emploi, les solidarités actives, l'éducation, la culture et le sport, la sécurité des personnes et des biens, la

propreté et l'environnement, le logement, le soutien aux associations locales et l'écoute des habitants dans tous les quartiers. Ces priorités prennent en compte les contraintes financières de la Ville et l'engagement de ne pas augmenter les taux des impôts communaux pendant toute la durée du mandat 2014 – 2020. En fin d'exercice 2017, les finances de la Ville de Grand Quevilly restent saines avec une fiscalité toujours nettement inférieure à la moyenne de sa catégorie, une très faible dette, un haut niveau de services et des équipements nombreux et de qualité. Le rapport qui a été proposé présente la réalisation des objectifs du PPI sur les exercices 2016 et 2017, les projets pour 2018, l'inscription dans la dynamique métropolitaine, les modifications apportées à la programmation des investissements jusqu'en 2020 et la compatibilité de ces inscriptions de dépenses avec les principes retenus initialement. Ce plan reste une prospective d'aide à la décision. Les décisions budgétaires pourront très bien s'écarter de cette prospective en fonction de la situation constatée, des opportunités et des choix concrets opérés.

DELIBERATIONS

Désignation de deux membres du Conseil Municipal au sein de la deuxième commission permanente

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 7 avril 2014, le Conseil Municipal a créé 3 commissions permanentes et 2 sous-commissions techniques dont la deuxième commission. Suite aux différentes démissions et vote de l'assemblée, Mme BALQUET LEBOUCHER est nommée membre de la 2^{ème} commission.

Désignation d'un membre du Conseil Municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 7 avril 2014, le Conseil Municipal a créé la Commission Consultative des Services Publics Locaux, conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Suite aux différentes démissions et vote de l'assemblée, Mme BALQUET LEBOUCHER est nommée membre de cette commission.

Décision modificative n°2 du Budget Principal – Budget Supplémentaire du Clos du Père Jules

Adopté à l'unanimité

La décision modificative N°2 du budget permet d'apurer les crédits votés aux budgets primitif et décisions modificatives précédentes de 2017. Les propositions d'inscription conduisent à régulariser en section de fonctionnement les opérations de rattachements de l'exercice 2016 et en section d'investissement de régulariser les opérations d'insertion presse et d'inscrire une somme de 20 000 € en recettes correspondant à des crédits d'état et de permettre en dépenses le reversement d'un excédent de FCTVA perçu de 283,00 €. Ces écritures seront équilibrées en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire du Clos du Père Jules permet, quant à lui, de prendre acte du résultat 2016 de ce budget annexe qui est de 253 425,27 €.

Budgets Primitifs : Ville et Lotissements Communaux – Clos du Père Jules – Exercice 2018

Adopté à l'unanimité

Le budget est conforme aux orientations dégagées lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du 16 octobre 2017. Il s'équilibre à 35 485 630 € en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement et à 12 789 072 € en dépenses et en recettes de la section d'investissement. En ce qui concerne les lotissements communaux, la section de fonctionnement s'élève à 1 000 €, et celle d'investissement à 500 €. Enfin, concernant le lotissement clos du Père Jules, la section fonctionnement s'élève à 5 554 894,10 € et celle d'investissement à 8 996 907,20 €.

Prise de participation de la Ville au sein de la SPL Rouen Normandie Aménagement Adopté à l'unanimité

La Ville de Grand Quevilly souhaite voir les terrains Allorge aménagés au cours des prochaines années. Les premières réflexions sur la programmation urbaine conduisent à envisager la réalisation d'un programme multifonctionnel (habitat, activité économique) pour lequel l'intervention d'un aménageur professionnel serait un atout, notamment pour le portage du terrain et la commercialisation des lots. C'est pourquoi, la Ville s'est rapprochée de la SPL Rouen Normandie Aménagement détenue en majorité par la Métropole, pour étudier les conditions de réalisations de cette opération. Son capital s'élève à 1 500 000 € ; la prise de participation de la Ville de Grand Quevilly s'élève à 70 000 € par l'acquisition de 7 000 actions au prix unitaire nominal de 10 €.

Fixation du montant de l'indemnité de conseil du receveur municipal

Adopté à l'unanimité

Conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, modifié par le décret du 2 mai 2005, la Ville de Grand Quevilly dispose de la faculté de solliciter les conseils et l'assistance, en matière budgétaire, économique et financière du comptable public chargé des fonctions de receveur municipal. La Ville souhaitant recourir aux prestations de conseil et d'assistance de M. Franck LEZE, une indemnité de conseil lui sera versée pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Adopté à l'unanimité

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, une Commission a été créée entre la Métropole Rouen Normandie et ses communes membres dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges. Le travail d'évaluation des charges permet de calculer le coût des compétences transférées afin de transmettre également leur financement à la Métropole Rouen Normandie.

La CLETC s'est réunie le 7 novembre dernier afin d'examiner et procéder à la rectification de certaines attributions communales concernant notamment les communes de Petit Couronne, Mont Saint Aignan, Le Trait et Rouen. Le Conseil Municipal a approuvé ce rapport actant les montants transférés relatifs aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie, l'extension de ses compétences et du service commun entre la Métropole et la Commune du Trait.

Avenant n°4 à la convention constitutive d'un groupement de commandes

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 16 octobre 2015, la Ville et le CCAS de Grand-Quevilly ont signé une convention constitutive d'un groupement de commandes permettant aux deux

contractants de mutualiser leurs achats par l'intermédiaire d'un marché public. Un avenant n°4 est signé afin d'intégrer, la mission d'assistance juridique en matière d'assurances les prestations en assurances.

Modification du Tableau des Emplois

Adopté à l'unanimité

Le tableau des emplois est remis à jour suite aux différentes modifications :

-Direction des affaires générales et de la commande publique : L'emploi de gestionnaire marchés publics est vacant depuis le 1^{er} novembre 2017. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi sera confié à un agent contractuel pour une durée d'un an. Suite à une mutation, l'emploi de coordonnateur financier est vacant à compter du 13 janvier 2018. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi sera confié à un agent contractuel pour une durée d'un an.

-Service Petite Enfance : Un emploi d'auxiliaire de puériculture à temps complet est occupé par un agent contractuel dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2017. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi est confié à l'agent en poste pour une durée d'un an. Suite à une mutation, un emploi d'assistante éducative à temps complet est transformé en un emploi d'auxiliaire de puériculture à temps complet.

-Direction Education, Jeunesse, Sport, Vie associative : Un emploi de gestionnaire accueil enfance famille (AEF) à temps complet est occupé par un agent en CUI dont le contrat arrive à échéance le 10 janvier 2018. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi sera confié à un agent contractuel pour une durée d'un an. L'emploi de responsable Espace Jeunesse est occupé par un agent contractuel dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2017. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi est confié à l'agent en poste pour une durée de 3 ans. L'emploi de responsable anim'écoles est occupé par un agent contractuel dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2017. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi est confié à l'agent en poste pour une durée de 8 mois. Au sein du gardiennage sportif, il un emploi de gardien de site du grade minimum d'adjoint technique au grade maximum d'adjoint technique principal de de 2^{ème} classe est créé. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi est confié à l'agent en poste pour une durée de 1 an. Au sein des affaires scolaires, un emploi d'assistant de gestion est occupé par un agent contractuel dont le contrat arrive à échéance le 22 janvier 2018. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi est confié à l'agent contractuel en poste pour une durée d'un an. Un emploi d'Asem est également occupé par un agent contractuel dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2017. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi est confié à l'agent contractuel en poste pour une durée d'un an. Un autre emploi d'Asem est occupé un agent contractuel. Afin de le nommer statutairement, cet emploi est transformé en un emploi d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2018. Le taux d'emploi d'un poste d'Asem passe de 100% à 95% à compter du 1^{er} janvier 2018. Enfin, suite à un licenciement pour inaptitude physique, un emploi d'Asem à temps non complet (64%) est vacant.

-Service Restauration municipale et entretien : Un emploi d'agent de restauration est occupé par un agent contractuel dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2017. Afin de le nommer statutairement, cet emploi est transformé en en un emploi d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2018.

-Direction des services techniques : Un emploi de secrétaire en CUI à temps non complet (57.14%) a été créé. Le dispositif concernant les CUI n'étant pas reconduit, l'emploi est supprimé. L'emploi de responsable de l'urbanisme est occupé par un agent contractuel, qui justifie de 6 ans de services et dont le contrat arrive à échéance le 30 janvier 2018. Son contrat est renouvelé pour une durée indéterminée. Un emploi de chauffeur de balayeuse est occupé par un agent contractuel. Afin de le nommer statutairement à compter du 2 février 2018, son emploi est transformé en un emploi d'adjoint technique. Un emploi de jardinier en CUI à temps non complet (68.35%) a été créé. Le dispositif concernant les CUI n'étant pas reconduit, l'emploi est supprimé. Enfin, le taux d'emploi d'un agent de propreté contractuel passe de 80% à 100% à compter du 1^{er} janvier 2018.

-Direction des ressources humaines et des relations sociales : Suite à une mutation, les services sont réorganisés. L'emploi de chargé de mission contrôle de gestion vacant à compter du 29 janvier 2018 est transformé en un emploi d'adjoint au Directeur des ressources humaines et des relations sociales. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi sera confié à un agent contractuel pour une durée d'un an.

Intégration directe

Adopté à l'unanimité

La loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité rend directement possible l'intégration d'un cadre d'emplois de même catégorie et de niveau comparable (grille indiciaire et échelle identiques). Au sein du service des affaires scolaires, la nature des missions d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire du CAP Petite Enfance relève du cadre d'emplois des Agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux, l'emploi de cet agent est donc transformé au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe au grade d'Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2018.

Modification de rémunération

Adopté à l'unanimité

Compte tenu du portage de nouveaux projets par plusieurs directeurs et chefs de service dont la charge de travail ne cesse de s'accroître, leur rémunération est revalorisée à compter du 1^{er} janvier 2018.

Signature de la convention d'objectifs de l'association Amicale et d'Entr'aide du personnel communal 2018-2021

Adopté à l'unanimité

La Ville soutient depuis de nombreuses années l'Amicale du Personnel afin de proposer à ses adhérents des activités et des manifestations culturelles et de loisirs. Pour 2018, la Ville verse une subvention de 36 000 €. Conformément à loi du 12 avril 2000 et au décret 6 juin 2001, une convention d'objectifs triennale est signée pour la période 2018-2021 avec l'Amicale du Personnel.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. MARUT

DELIBERATIONS

Signature de la convention d'objectifs et de financement de prestation de service contrat local d'accompagnement à la scolarité

Adopté à l'unanimité

L'aide à la scolarité désigne « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'école, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. ». Afin de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « CLAS » pour ses écoles élémentaires, une convention est signée avec la CAF de Seine-Maritime pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018.

Versement de subventions aux écoles maternelles et élémentaires pour les projets éducatifs – Année 2018

Adopté à l'unanimité

En début d'année, les écoles préparent leurs projets éducatifs qui sont présentés en conseil d'école. La Ville apporte son soutien à ces projets.

Dans ce cadre, des subventions aux écoles maternelles et élémentaires seront versées pour la réalisation de leur projet éducatif :

- *Maternelles* : C. Calmette 700€, C. Perrault 2 200€, A. Frank 800€.
- *Elémentaires* : M. Bastié 850€.

Attribution d'une subvention aux coopératives des écoles maternelles et élémentaires – Année 2018

Adopté à l'unanimité

La Ville est sollicitée pour accompagner les coopératives scolaires qui soutiennent l'action éducative quotidienne des écoles élémentaires et maternelles. Les subventions suivantes seront versées aux coopératives :

- *Maternelles* : J. Moulin 706€, J. Cavaillès 742€, C. Levillain 985€, C. Calmette 823€, C. Perrault 757€, A. Frank 720€, J. Zay 1 014€ et L. Pasteur 823€.
- *Elémentaires* : J. Moulin 1 705€, J. Cavaillès 1 838€, C. Levillain 1 735€, R. Salengro 1 286€, M. Bastié 1 301€, H. Ribière 1 749€ et J. Jaurès 956€.

Avenant à la convention d'objectifs et de financement – Prestation de service relais assistants maternels

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 11 décembre 2015, la Ville a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention triennale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Maritime pour définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Relais Assistants Maternels » (RAM). Afin de répondre aux enjeux actuels du secteur de la petite enfance, un financement forfaitaire supplémentaire de 3 000 € est proposé par la CAF. Par conséquent, un avenant à la convention triennale est signé avec la CAF afin de bénéficier du financement forfaitaire.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

COMMUNICATIONS

Rapport annuel sur le service public communautaire d'assainissement 2016

Dont acte

La Métropole Rouen Normandie a transmis à chaque commune membre un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement concernant l'année 2016.

Ce rapport indique notamment les éléments suivants :

- 2 153 872 m³ d'eau brute ont été traités par la station d'épuration de Grand Quevilly (2 026 095 m³ en 2015)
- redimensionnement du réseau unitaire rue Charcot pour 307 366 € HT

- travaux de renouvellement ou de réhabilitation ont été engagés (réparation réseau rue Neil Armstrong, entretien des pompes du poste de refoulement n°280, réfection du branchement pluvial rue des Martyrs de la résistance, divers travaux à la station d'épuration de Grand Quevilly).
- schéma directeur d'assainissement pour 250 000 € HT

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2016

Dont acte

La Métropole Rouen Normandie a transmis à chacune des communes membres le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau concernant l'année 2016. Ce rapport indique notamment les éléments suivants :

- l'eau distribuée à Grand Quevilly est qualifiée «d'eau de très bonne qualité bactériologique», elle peut être consommée par tous
- le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, a rendu obligatoire la publication de ces indicateurs
- le nombre total d'abonnés pour l'année 2016 est de 13 273 (12 475 en 2015) sur Grand Quevilly.
- pour une facture d'eau de 120 m³, la variation des prix entre 2016 et 2017 est de + 2,73%
- plusieurs travaux réalisés sur la commune en 2016 rue Abbé Capey, rue Hector Berlioz et rue Jules Ferry.

Modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme

Dont acte

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents en tenant lieu. La commune a sollicité la Métropole pour engager une procédure de modification simplifiée afin d'adapter le règlement écrit et graphique ayant objectif la correction d'une erreur matérielle relative à la zone Ui. Dès lors, une procédure de modification simplifiée va débiter. Celle-ci devrait être exécutoire en mars 2018.

DELIBERATIONS

Vente de la propriété bâtie appartenant à la commune située 5B rue Guy de Maupassant à Madame BEAUDROUET et Monsieur COCAGNE

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 23 juin 2017, le Conseil Municipal a autorisé la mise en vente d'une propriété privée bâtie sise 5 b rue Guy de Maupassant dont la valeur de base a été fixée à 95 040 €. Cette vente a été réalisée au plus offrant. Madame BEAUDROUET et Monsieur COCAGNE ont proposé la somme de 105 101 €, montant supérieur à la valeur de base et ont été déclarés acquéreurs de cette propriété bâtie.

Vente de propriétés non bâties appartenant à la commune situées chemin de la Voute

Adopté à l'unanimité

La SCI FRANJAC, représentée par Monsieur JOURDREN, a manifesté le souhait d'acquérir un terrain non bâti afin de réaliser une nouvelle voie d'accès plus sécurisée à ses locaux situés 7 chemin de la Voute. A ce titre, plusieurs parcelles communales d'une superficie d'environ 1 593 m² sont cédées au prix de 52 800 € HT.

Acquisition à titre gratuit par la Ville du volume supérieur de la dalle du parking Mallarmé appartenant à la Société Quevilly Habitat

Adopté à l'unanimité

La société Quevilly Habitat est propriétaire d'un parking sous-dalle situé rue Stéphane Mallarmé. Cette dernière a commandé une division parcellaire, la partie sous-dalle restant propriété de Quevilly Habitat et la partie sur-dalle faisant l'objet d'une division en volume afin d'être proposée à la Ville. La Ville devient propriétaire du volume supérieur (dessus de dalle et hors sol) à titre gratuit.

Vente de terrains à bâtir libres de constructeurs – Phase 1 du Clos du Père Jules

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a autorisé la commercialisation des terrains à bâtir libres de constructeur de la phase 1 du clos du Père Jules, par délibération en date du 13 décembre 2016, et a fixé le prix de vente des terrains à 188 € HT du m² hors frais de toutes natures, conformément à l'estimation du service des domaines en date du 15 novembre 2016. Les candidats retenus, sur dossier, ont été convoqués pour l'attribution d'un terrain et sont les suivants : M. CAGLAYANKAYA – Lot 10E / Mme et M. OUARAB – Lot 10H / Mme et M. TATAR – Lot 12A. Deux autres lots sont réattribués suite au désistement des acquéreurs : Mme et M. DARRAS – Lot 9G / Mme et M. OUAZIB – Lot 10A.

Fonds de soutien aux investissements communaux par la Métropole Rouen Normandie – Travaux 2017

Adopté à l'unanimité

La Métropole Rouen Normandie a créé en 2016, le fonds de soutien aux investissements communaux (FSIC). L'enveloppe financière de ce fonds est répartie sur divers programmes des communes membres tels que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la rénovation énergétique ou l'aménagement de l'espace public. La Ville a décidé de solliciter le soutien financier de la Métropole au titre du FSIC. Dix projets ont été reconnus éligibles et bénéficieront donc de ce fonds de financement.

DOSSIER PRESENTE PAR MME MAILLET

DELIBERATION

Prestation de transport d'enfants pour séjour hiver 2018 – Groupement de commandes entre les Villes de La Londe et Grand Quevilly

Adopté à l'unanimité

Selon l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, des groupements de commandes peuvent être constitués entre collectivités territoriales. Les collectivités de Grand Quevilly et La Londe souhaitent regrouper leur prestation de transports d'enfants lors du séjour au ski à la Toussuire en mars 2018. Compte tenu du montant estimatif des prestations, une procédure adaptée sera lancée en vue de souscrire un marché.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. EZABORI

DELIBERATIONS

Signature d'avenants aux conventions d'objectifs 2016-2019 – ALCL / ALBCS / EMAG

Adopté à l'unanimité

Dans sa démarche de soutien aux associations, le Conseil Municipal, par délibération du 18 septembre 2015, a autorisé M. le Maire à signer des conventions d'objectifs et de financement avec les 3 associations suivantes : Amicale Laïque Bastié Calmette Salengro (ALBCS), Amicale Laïque Césaire Levillain (ALCL) et l'Ecole de Musique Associative de Grand Quevilly (EMAG). Conformément à l'article 5 des conventions, des avenants sont signés avec chacune des associations précisant le montant de subvention alloué pour chaque association. Les montants de subventions allouées pour l'année 2018 sont les suivants : ALBCS : 121 972€, ALCL : 185 500€ et EMAG : 436 362€.

Signature d'avenants aux conventions d'objectifs 2016-2019 avec les associations sportives

Adopté à l'unanimité

Dans sa démarche de soutien aux associations sportives, le Conseil Municipal, par délibération du 18 septembre 2015 a autorisé le Maire à signer une convention d'objectifs et de financement avec les 5 associations suivantes : Judo club de Grand-Quevilly, Tennis club, Football Club de Grand-Quevilly, Stade de Grand-Quevilly, et l'Espadon. Conformément à l'article 5 de la convention et à la délibération du 11 décembre 2015, des avenants seront signés avec chacune des associations précisant le montant de subvention alloué pour chaque association. Les montants de subventions allouées pour l'année 2018 sont les suivants : Judo Club de Grand Quevilly : 32 320€, Stade de Grand Quevilly : 38 450€, Grand Quevilly Football club : 50 300€, Espadon: 68 110€ et Tennis Club: 39 210€.

Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion de la Piscine / Attribution et signature du contrat

Adopté à l'unanimité

La délégation de service public concernant l'exploitation et la gestion de la piscine arrivera à échéance le 31 décembre 2017. Afin de ne pas interrompre ce service public, il a été procédé, après accord de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 novembre 2016 et de l'assemblée délibérante du 13 décembre 2016, au lancement d'une procédure de mise en concurrence conformément à la législation en vigueur. Une publicité a été lancée le 30 décembre 2016 au BOAMP, au JOUE et au Moniteur, et deux candidats ont déposé une offre. Après négociations, avis favorables de la Commission de Délégation des Services Publics et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui se sont réunies le 16 octobre 2017, l'offre de Com.Sports a été retenue. La délégation est sera donc effective du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022.

DOSSIER PRESENTE PAR M. BOUTEILLER COMMUNICATION

Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Donc acte

La Commission Communale pour l'Accessibilité doit présenter un rapport annuel devant le Conseil Municipal. Lors de sa dernière réunion le jeudi 16 novembre 2017, la commission a dressé le bilan 2017 et a listé les perspectives 2018.

Principales actions 2017 :

- rue Albert Thomas : réfection du parking
- rue Charcot : réfection du parking, création d'une place adaptée
- impasse Boutigny et rue Lambard : réfection des trottoirs
- parvis du Village Scolaire : Réfection globale du parvis

- réaménagement de la cour de l'école élémentaire Jean Cavailès
- travaux de mise en accessibilité dans divers bâtiments communaux
- travaux d'adaptabilité, de création d'ascenseurs et d'accessibilité dans les logements Quevilly Habitat
- 41 dossiers d'Autorisation de Travaux et/ou de Permis de Construire ont été instruits

Perspectives 2018

- rue Joliot Curie et Parking des Provinces : mise en place de gabions en bordure de
- parking afin de garantir le gabarit de passage des piétons
- rue Emile Zola : réfection de voirie et de trottoir
- parking Autruche : réfection de parking
- parking Reine Marguerite : réfection de parking
- campagne de trottoirs : réalisation de surbaissés, pose de bandes podotactiles, réfection partielle d'enrobé, etc ...
- commissariat de police : aménagement d'une place de parking PMR
- réaménagement complet de la cour de récréation de l'école maternelle Louis Pasteur
- travaux de mise en accessibilité dans divers bâtiments communaux
- travaux d'adaptabilité, de création d'ascenseurs et d'accessibilité dans les logements Quevilly Habitat

DOSSIER PRESENTE PAR MME DUNET

COMMUNICATION

Rapport de présentation du plan d'action égalité femmes-hommes

Dont acte

La Ville de Grand Quevilly a adhéré à la Charte Européenne pour l'égalité Femmes-Hommes lors de sa signature le jeudi 9 février 2017 en présence de la Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, Laurence Rossignol. Dans l'ensemble de ses domaines d'intervention, la Commune souhaite poursuivre ses actions sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans cette démarche, un plan d'actions est proposé. Il présente les actions réalisées, en cours et à mener pour les trois prochaines années en trois parties :

- 1^{ère} partie : politique de ressources humaines et actions pour une plus grande parité professionnelle,
- 2^{ème} partie : sensibilisation de la population à la thématique d'égalité dans divers domaines,
- 3^{ème} partie : orientations sur le bien-être quotidien des familles

Chacun de ces axes sera mis en avant par des actions effectuées par les différents services de la Ville. Le plan d'actions sera à disposition des usagers sur le site internet de la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, M. Le Maire prononce la levée de séance à 19h12.